



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications**

La grille des spécifications applicable à la zone A1816, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout à l'item « Usage spécifiquement permis » de la phrase suivante : « Seul l'usage « pilotage de petits hélicoptères téléguidés » est autorisé comme usage récréatif extérieur ».

Adopté le 25 janvier 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2016